

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

SERVICE Centre culturel J. Prévert

FB/VB /JPM/TR

DECISION

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour le spectacle « **VALSE AVEC W** »

CONSIDERANT la proposition faite par la production « **ESCALE DANSE** ».

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique dans le cadre d'un marché passé sans publicité, ni mise en concurrence préalable.

Le contrat N° C25065« **VALSE AVEC W** » est attribué à la production « **ESCALE DANSE** », sise C/O Espace Germinal, 2 avenue du Mesnil- 95470 FOSSES représentée par Antonella JACOB, en sa qualité de Présidente.

Le contrat est conclu pour un montant de 8 718.99 € net de TVA (huit mille sept cent dix-huit euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) déduction faite du soutien financier de l'OARA Nouvelle-Aquitaine.

Ce montant se décompose comme suit :

- Les frais de cession 8 000€ HT + TVA 5.50%, soit **8 440 € TTC**
- Les frais de transport du décor et des personnes : 186.93 € HT + TVA 5.50%, soit **197.21 € TTC**
- Les défraiements 36 repas : 745.20 € HT + TVA 5.50%, soit **786.19 € TTC**
- Les défraiements pour 8 nuitées : 594.50 € HT + TVA 5.50%, soit **627.09 € TTC**

Ainsi que des quote-parts des journées « off » correspondant aux frais de la tournée qui sont mutualisés entre plusieurs lieux d'Île de France (Cergy Scène nationale, CCJP Villeparisis, Espace Sarah Bernhardt à Goussainville, Théâtre de Jouy-le-Moutier, Théâtre du Cormier, Centre Culturel Houdremont la Courneuve et Théâtre au Fil de l'eau à Pantin) entre le 8 janvier et le 31 janvier 2026 :

- Quote-part des défraiements Off : 141.94 € HT + TVA 5.50%, soit **149.75 € TTC**
- Quote-part des défraiements nuitées Off*: 254.74 € HT + TVA 5.50%, soit **268.75 € TTC**

Soit un total de : **9 923.21 € HT + TVA 5.50%, soit 10 468.99 € TTC.**

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 07/01/2026
Date de réception préfecture : 07/01/2026

Le soutien d'ESCALES DANSE au centre culturel Jacques Prévert de Villeparisis est donc de 1750 € TTC. Ces représentations font l'objet d'un soutien financier de l'OARA Nouvelle-Aquitaine, à hauteur de 1750 € TTC dans le cadre de ses dispositifs de soutien à la diffusion hors région. Ce soutien fait l'objet d'une convention signée distinctement avec Escales Danse.

Le paiement s'effectuera par mandat administratif à l'issue de la dernière représentation et contre facture.

Article 2

Les prestations se dérouleront au Centre Culturel Jacques Prévert les :

- **Mardi 13 janvier 2026 à 10h et 14h30**
- **Mercredi 14 janvier 2026 à 14h30**

Article 3

Les dépenses relatives aux frais annexes inhérents à la représentation se décomposent ainsi :

- **Accueil** : Un catering en loge est prévu lors de journées de représentations.
- **Hébergement** : Le CCJP prend en charge les nuitées du 12 janvier 2026 pour 5 personnes et du 13 janvier 2026 pour 4 personnes, soit un total de 9 nuitées.
- **Matériel scénique** : Le CCJP prend en charge la location de divers matériels techniques selon la fiche technique du spectacle.

Article 4

Les dépenses sont inscrites au budget du Centre Culturel Jacques Prévert de l'exercice concerné.

Article 5

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 6

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 18 décembre 2026.

Le Maire,

Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260107-26_11809-AR
Date de télétransmission : 07/01/2026
Date de réception préfecture : 07/01/2026

**CONVENTION DE PARTENARIAT
DANSE -Saison 25_26**
VALSE AVEC WRONDISTILBLEGRETRALBORILATAUSGAVESOSNOSELCHESSOU

ENTRE :

ESCALE DANSE

Adresse : C/O Espace Germinal, 2 avenue du Mesnil 95470 FOSSES

N° de SIRET : 813 624 889 000 24 Code APE : 9001 Z

Licences entrepreneur de spectacles : 3-1093693

TVA intracommunautaire : association non assujettie à la TVA

Téléphone : 06 80 01 43 91 - prod.reseaux95@gmail.com / escales95@gmail.com

Représentée par Antonella Jacob, en sa qualité de Présidente

ET

CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT - VILLEPARISIS

Nom de la Structure - Raison Sociale : Mairie de Villeparisis

Adresse compétente (siège social) : 32 rue de Ruzé - 77270 Villeparisis

Adresse courrier (si différente) : Centre culturel jacques Prévert - Place Piétrasant - 77270 Villeparisis

Nom et Prénom du signataire : M. Frédéric BOUCHE

Qualité du signataire : Maire

N° téléphone de la structure : 01.64.67.59.60

Contact administratif : Zinaïda DELFIN

N° mobile du contact admin : 06.098.01.59.37

Mail du contact : zdelfin@mairie-villeparisis.fr

N° de TVA intracommunautaire : FR 88 217 705 144

SIRET : 217 705 144 00202 - Code APE : 84.12Z

N° licence(s) : PLATES-V-D-2024-00-1776

PREAMBULE

CCJP, Ville de Villeparisis participe au réseau **ESCALE DANSE** dont elle est adhérente.

Ce réseau, porte-voix de la danse de création, est le fruit d'une collaboration entre plusieurs villes.

ESCALE DANSE est soutenu par la Direction des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, la Région Ile-de-France et le Conseil départemental du Val-d'Oise.

À ce titre, les différents partenaires se sont fixés comme objectif commun de :

- favoriser le développement des propositions de danse contemporaine sur le territoire départemental
- conduire les publics, les plus socialement diversifiés, à découvrir et à s'approprier la richesse de ce genre artistique

Considérant la volonté commune de l'association **ESCALE DANSE** et de **CCJP, Ville de Villeparisis**, de développer un partenariat leur permettant de mieux articuler leurs activités et stratégie de développement concernant l'accueil de spectacles professionnels de danse sur la base d'orientations artistiques et politiques communes,

Considérant les missions respectives d'**ESCALE DANSE** et de **CCJP, Ville de Villeparisis**, il s'agit de créer les conditions d'une coopération capable d'apporter une contribution significative au développement de spectacles professionnels sur le territoire :

- par la mise en commun des expertises de chacun dans un souci d'exigence et de qualité des spectacles au profit des publics du territoire ;
- par la mise en œuvre d'actions visant à rassembler le public et les artistes associés aux manifestations, dans une optique d'initiation et de diffusion ;
- par une optimisation des participations de chacun dans une logique de mutualisation visant à concentrer les moyens sur l'artistique.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260107-26_11809-AR
Date de télétransmission : 07/01/2026
Date de réception préfecture : 07/01/2026

ARTICLE I – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de mettre en place un partenariat entre **ESCALE DANSE** et **CCJP, Ville de Villeparisis** et de déterminer le cadre de référence dans lequel s'inscriront leurs actions conjointes sur la période considérée.

Les modalités de mise en œuvre de cette convention sont précisées dans les articles ci-après.

ARTICLE II – DESCRIPTION

Les actions menées dans le cadre de ce partenariat sont les suivantes :

Accueil d'un spectacle

CCJP, Ville de Villeparisis participe, dans le cadre de sa saison 2025/2026, à l'accueil du spectacle suivant :

VALSE AVEC WRONDISTILBLEGRETRALBORILATAUSGAVESOSNOSELCHESSOU

Chorégraphe: Marc Lacourt

Interprètes : Laurianne Douchin ou Lisa Magnan, Marguerite Chaigne, Laurent Falguieras, Samuel

Dutertre, Marc Lacourt

Régie: Régis Raimbault

Public : Dès 6 ans

Durée du spectacle : 55 min

dont elle donnera 3 représentations :

- mardi 13 janvier 2026 à 10h et 14h30
- mercredi 14 janvier 2026 à 14h30

Lieu de représentation : Centre culturel jacques Prévert - Av. Aristide Briand, 77270 Villeparisis

Capacité de la salle : 650 places numérotées

Capacité maximum en séance jeune public : 300 personnes maximum à partir de 6 ans.
Capacité maximum en séance tout public : 350 personnes maximum à partir de 6 ans.

Cette jauge est contractuelle et doit être absolument respectée pour le confort du public et la bonne réception du spectacle. Pour tout dépassement de la jauge sus-mentionnée, un accord écrit doit être demandé et signé par la Cie avant le début des représentations.

L'ORGANISATEUR s'est assuré que ce lieu est apte à recevoir du public et à accueillir ce type de représentation, au regard notamment de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité exigées par les autorités compétentes (exemple : pass vaccinal / sanitaire).

ARTICLE III – OBLIGATIONS DES PARTENAIRES

ESCALE DANSE :

A. **Escale DANSE** assure l'engagement de la compagnie Marc Lacourt, producteur de ce spectacle, sous forme d'un contrat de cession du spectacle **Valse avec Wrondistilblegretralborilatausgavesosnoselchessou**

B. **Escale DANSE** sera donc chargé de lui verser la somme prévue au contrat tel que défini à l'article IV : (Coût de cession des droits d'exploitation du spectacle et frais annexes)

C. Taxe fiscale et TVA

Escale DANSE déclare que la Compagnie Marc Lacourt bénéficie d'un subventionnement public, à ce titre CCJP, Ville de Villeparisis est exonérée de la taxe parafiscale sur les spectacles (dans le cas contraire, **Escale DANSE** s'engage à le spécifier dans le présent contrat). Il fournira en annexe 1 de ce contrat une attestation pour faire valoir ce que de droit.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260107-26_11809-AR
Date de télétransmission : 07/01/2026
Date de réception préfecture : 07/01/2026

Escale DANSE, atteste que le spectacle précité a été représenté moins de 141 fois au sens défini par l'Article 89 ter, annexe 3, du CGI.

CCJP, Ville de Villeparisis :

A. **CCJP, Ville de Villeparisis** tiendra le lieu de spectacle en ordre de marche à disposition de la Compagnie, pour la ou les représentations détaillées à l'Article 1.

B. Afin de tenir le lieu en ordre de marche, **CCJP, Ville de Villeparisis** fournira :

- Le personnel technique nécessaire au chargement, déchargement, montage, démontage, à l'installation et au déroulement du spectacle conformément à la fiche technique du spectacle, sous réserve des négociations et adaptations nécessaires. Le montage se fera au **à partir de 9h le lundi 12 janvier 2026 (de 9h à 19h - à confirmer avec le régisseur de la Cie)**.

- Le démontage et le rechargement seront effectués à l'issue de la dernière représentation. Des pré-montages techniques auront été préalablement effectués par **CCJP, Ville de Villeparisis**

- Il fournira également, ou fera fournir par un prestataire, les équipements, conformément aux conditions techniques générales, avec le personnel technique afférent, qui en assurera l'installation, la vérification, et l'entretien.

- Il fournira, par ailleurs, en qualité et en nombre, des services et personnels de contrôle nécessaires à l'accueil et à la sécurité du public et du spectacle

- Il s'entourera du personnel administratif nécessaire.

Il prendra à sa charge les salaires et indemnités, les charges fiscales et sociales de ces personnels, dans le cadre de cette mise à disposition de lieu en ordre de marche.

C. **CCJP, Ville de Villeparisis** déclare accepter la fiche technique de la Compagnie sous réserve des négociations et adaptations nécessaires.

D. **CCJP, Ville de Villeparisis** assume la responsabilité de sa salle, notamment en ce qui concerne le respect des conditions de sécurité, les différentes déclarations auprès des organismes compétents, la couverture par une assurance de tous les risques liés à la présentation du spectacle dans son lieu. Il aura obtenu les autorisations et les garanties nécessaires.

E. **CCJP, Ville de Villeparisis** assurera la vente des billets sous sa propre responsabilité et en conservera les recettes.

F. **CCJP, Ville de Villeparisis** conserve la liberté d'inviter toute personne de son choix et veillera à respecter les servitudes.

G. **CCJP, Ville de Villeparisis** aura à sa charge les frais liés aux droits d'auteur (SACEM, SACD)

H. Tout enregistrement ou diffusion, même partiel, du spectacle nécessitera un accord écrit et préalable particulier avec la Compagnie. **CCJP, Ville de Villeparisis** devra faire respecter par tous tiers, y compris les membres du public, les interdictions de captation du spectacle, par tous procédés photographiques ou d'enregistrements sonores et/ou visuels.

Article IV – Conditions financières et modalités de règlement

A. **ESCALE DANSE** prendra directement en charge

Les frais de cession : 8000 € HT + TVA 5,5 %, soit **8 440 € TTC**

Les frais de transport du décor et des personnes : 186,93 € HT + TVA 5,5 %, soit **197,21 € TTC**

Les défraitements 36 repas : 745,20 HT + TVA 5,5 %, soit **786,19 € TTC**

Les défraitements pour 8 nuitées : 594,40 € HT + TVA 5,5 %, soit **627,09 € TTC**

Quote-part des défraitements repas Off* : 141,94 HT + TVA 5,5 %, soit **149,75 € TTC**

Quote-part des défraitements nuitées Off* : 254,74 € HT, + TVA 5,5 %, soit **268,75 € TTC**

Soit un total de : 9 923,21 € HT + TVA 5,5 %, soit 10 468,99 € TTC maximum

*Les quote-parts jours off correspondent aux frais de la tournée qui sont mutualisés entre plusieurs lieux d'Île de France (Cergy Scène nationale, CCJP Villeparisis, Espace Sarah Bernhardt à Goussainville, Théâtre de Jouy-le-Moutier, Théâtre du Cormier, Centre Culturel Houdremont la Courneuve et Théâtre au Fil de l'eau à Pantin), du 8 janvier au 31 janvier 2026.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260107-26_11809-AR
Date de télétransmission : 07/01/2026
Date de réception préfecture : 07/01/2026

- B. - Le règlement des sommes dues par CCJP, Ville de Villeparisis à ESCALES DANSE** sera effectué par mandat administratif sur présentation de factures à l'issue des représentations, **pour la somme totale de 8 718,99 € nets maximum (tva non applicable art.293bis du CGI).**
- C.** Par ailleurs CCJP, Ville de Villeparisis prend en charge directement les frais annexes suivant, sous conditions de disponibilités des chambres :
 - **Hébergement : nuitée du 12 février pour 5 personnes et nuitée du 13 pour 4 personnes, soit 9 nuitées**

L'hébergement se fera à l'hôtel - Le Relais du Parisis - Avenue Jean-Monnet - 77270 Villeparisis

D. Le soutien d'ESCALES DANSE à CCJP, Ville de Villeparisis est donc de 1750 € TTC.

Ces représentations font l'objet d'un soutien financier de l'OARA Nouvelle-Aquitaine, à hauteur de 1750 € TTC, dans le cadre de ses dispositifs de soutien à la diffusion hors région. Ce soutien fait l'objet d'une convention signée distinctement avec Escales Danse.

ARTICLE V - PRIX DES PLACES ET CAPACITÉ DU LIEU

L'accès au spectacle se fait en placement numéroté

Prix des places fixé par L'ORGANISATEUR : Plein tarif - 15 € / Tarifs Intermédiaire : 10 € / Tarifs réduits et scolaires : 7 €

L'ORGANISATEUR s'assurera que la jauge totale du des spectateurs n'excèdera pas 300 par représentation scolaire et 350 spectateurs par représentation tout public (invitations incluses).

ARTICLE VI - INVITATIONS

CCJP, Ville de Villeparisis fournira à la cie **5 places exonérées**, hors professionnels et presse. Au-delà, il sera proposé des détaxes sous réserve de disponibilité.

ARTICLE VII - ANNULATION

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi, tels que guerre, révolution, incendie, inondation, épidémie, deuil national, émeutes, grèves...

En cas de défaillance de la compagnie pour tout autre motif que ceux énoncés ci-dessus, **ESCALES DANSE** ne lui versera pas le cachet artistique, ni les frais annexes, et en conséquence, ne facturera pas le CCJP, Ville de Villeparisis du montant prévu à l'article IV.A. Il reviendra à chaque partie de se rapprocher des prestataires de service avec lesquels elle se sera engagée et de s'acquitter des éventuels montants dus.

Article VIII – Responsabilité et assurance

ESCALES DANSE fera son affaire personnelle de s'assurer que la compagnie artistique, aura souscrit toute police d'assurance pour les risques lui incomitant au titre du montage, du déroulement et du démontage du spectacle et pour tous les dommages susceptibles d'être causés à lui-même ou à son équipe.

CCJP, Ville de Villeparisis fera son affaire personnelle de souscrire toute police d'assurance pour les risques lui incomitant au titre des dommages occasionnés aux tiers du fait de ses biens, de ses activités ou des personnes dont il est responsable et de souscrire toute police d'assurance pour les risques d'incendie, de vandalisme, de dégâts des eaux, de recours des voisins et des tiers, causés à la salle et à ses installations par les spectateurs, ainsi que par les personnes dont il est responsable.

Chaque partie garantit l'autre partie contre tout recours des personnels, fournisseurs et prestataires dont elle a personnellement la charge au titre des obligations respectives définies dans la présente convention.

Article IX – Dispositions particulières

Les parties reconnaissent que les rapports créés entre elles par le présent document sont ceux de contractants indépendants et que la présente convention ne confère aucun mandat, ni ne crée aucune société ou association en participation entre les parties. Chacune des parties s'engage à ne faire aucune déclaration contraire à ce qui précède en ce qui concerne leurs rapports et à ne prendre aucun engagement envers les tiers pour le compte de l'autre partie.

Accusé de réception en préfecture 077-217705144-20260107-26_11809-AR Date de télétransmission : 07/01/2026 Date de réception préfecture : 07/01/2026

Si une ou plusieurs stipulations de la présente convention sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi ou d'un règlement, ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée.

ARTICLE X – COMPETENCE JURIDIQUE

À défaut de tout règlement amiable dans un délai minimal de deux mois, les parties conviennent de ce que tout litige portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention relève du Tribunal administratif de Cergy Pontoise.

Fait à Fosses le 28 novembre 2025,

ESCALE DANSE

La Présidente,
Antonella JACOB

ESCALE DANSE
C/o Espice Gaminat
2 av. du Mesnil - 95170 Fosses
Siret : 513 651 000 0027 - APE : 9001Z
Licence : 11003683

CCJP, Ville de Villeparisis

Le maire,
Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260107-26_11809-AR
Date de télétransmission : 07/01/2026
Date de réception préfecture : 07/01/2026

VALSE avec W... .

CRÉATION 2024 Marc Lacourt MA Cie

- Fiche technique -

Équipe Compagnie :

5 danseurs, 1 régisseur, 1 accompagnateur de la compagnie (sous réserve)

Contact technique :

Régie Générale : Régis RAIMBAULT : regis.raimbault@wanadoo.fr - 06 76 59 33 11

Régie spectacle : Régis Raimbault ou François Poppe (06 75 21 15 06)

Arrivée : minimum 8h00 avant le spectacle

Déroulement du spectacle & jauge:

Durée du spectacle environ 1h sans entracte.

300 personnes séances scolaires et séances tout public

Temps de montage et personnel demandé :

- Pré-montage/implantation lumière en amont de l'arrivée de l'équipe
- 2 services de 4h pour montage scéno, réglages ... avec 2 techniciens lumière, 1 plateau, 1 son.
+ 1h30 raccord plateau avec les danseurs.
- Pré-montage : Son : système câblé et calé - Lumière : plan lumière monté, câblé et patché.
- Plateau : pendrillonage identique au plan lumière (2 frises de 2m pour cacher les fleurs).
- Le plateau devra être accessible 2h avant l'entrée du public pour l'échauffement.
- Démontage et chargement 2H avec 3 techniciens du lieu.
- **Transport et parking : L'équipe se déplace en fourgon « Sprinter »,
l'organisateur devra fournir un emplacement réservé et sécurisé.**

Plateau :

- Dimension plateau idéal 12m d'ouverture (mini 11 m) 12m de profondeur (mini. 8 m)
- Hauteur sous perche minimum 6 m
- sol recouvert d'un tapis de danse Blanc à dérouler après notre arrivée.
Nous devons installer du câblage sous le tapis pour les objets mobiles.(voir photos)
Le tapis blanc sera ensuite scotché à « l'américaine ». Prévoir rouleau de scotch blanc.

Lumière :

- 31 circuits lumière traditionnelle
- 1 PC 5 KW avec volets
- 5 découpes 713SX (perche Face)
- 2 découpes 614SX (perche Face)
- 2 découpes 613SX (au sol sur platine)
- 1 découpe 614SX avec Iris sur pied en régie
- 1 découpe 614SX sur platine lointain jardin
- 5 PC 2KW (perche contre)
- 14 PAR 64, 12 en CP62 et 2 en CP95 (au sol sur le même pied)
- Gélats R119 (diffuseur)
- Respecter le patch, les circuits lumière commencent à l'adresse 101. (ainsi que l'éclairage salle).
Les adresses de 1 à 40 réservées pour les électro-aimants au sol dans la scénographie.
Les adresses de 200 à 288 réservées pour les servomoteurs des fleurs/ ballons, sur perches.
- Régie lumière : Ordinateur Cie (univers dmx 1 :machine) + console du lieu (univers dmx 2 : projecteurs)
- Prévoir dmx 5 points + Alim au sol lointain centre .
- Prévoir 1 arrivée Dmx sur chaque perche de Fleurs (dmx 3 points)

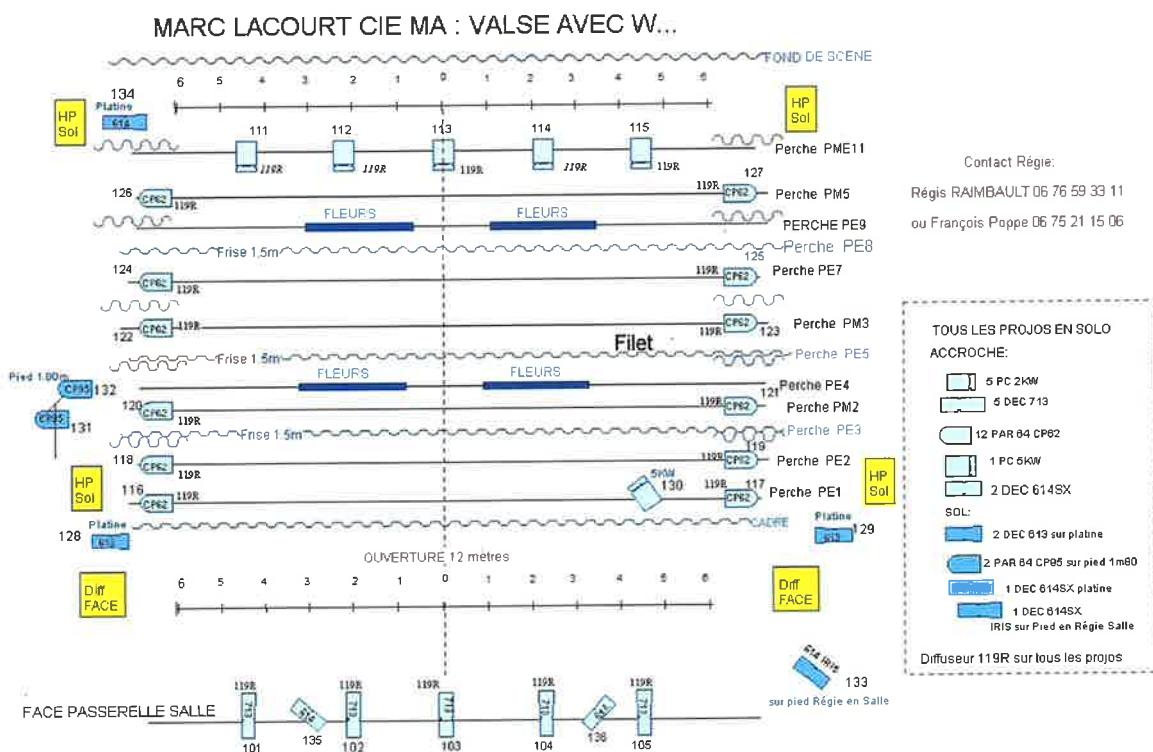
Scénographie :

- La scénographie est composée de 9 panneaux autoportés dans lesquelles sont implantés des électro-aimants (dmx + direct 16A), de 4 structures avec des servomoteurs (tiré/lâché fleurs et ballons) en accroche sur perches mobiles (dmx + direct 16A) et d'un filet ainsi que de 5 objets mobiles : circuits à câbles sous le tapis de danse et commande en régie (matériel Cie) prévoir un direct 16A à cour.
- Prévoir 2 tubes alu (hauteur des frises) et 2 tubes Alu environ 75 cm + colliers entrepose et 1 F1 (en direct) pour l'accroche du Filet. (voir photos)

Son :

- 1 diffusion adaptée à la salle avec sub préalablement installé et calé.
- 1 diffusion retour 4 HP 15 pouces au sol à chaque coin du plateau.
- 1 console numérique (idéal), régie en salle.
- Prévoir 2 Mini jack/XLR et 2 DI stéréo au sol à jardin (le son est envoyé du plateau via 1 ordinateur et une tablette par les danseurs).

Plan Lumière :



Photos :

Scéno :



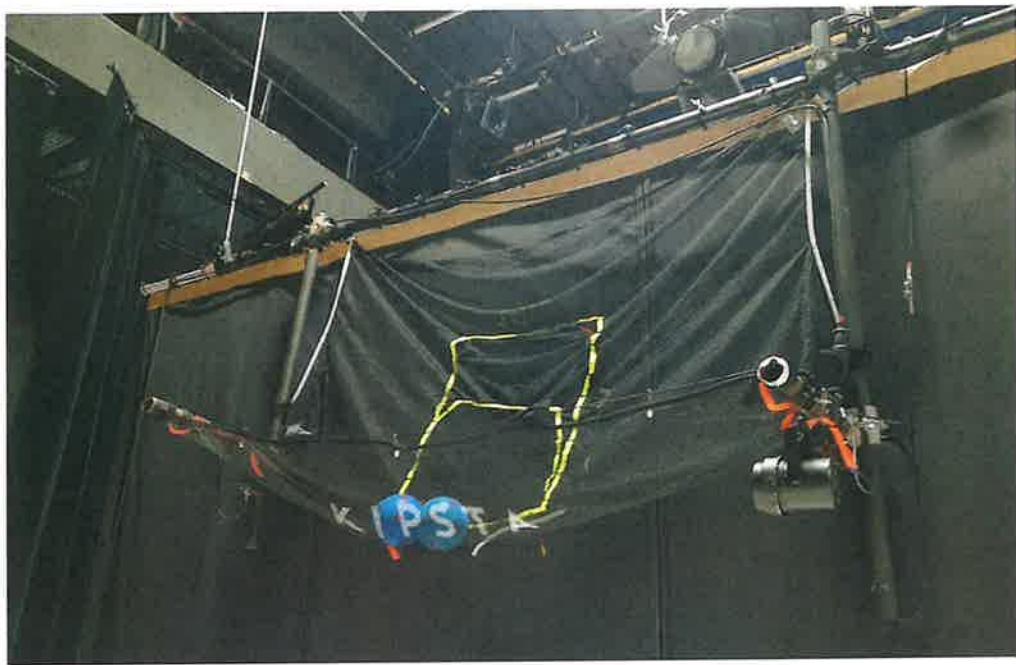
Câbles Objets Mobiles :



Tirer lacher Fleurs :



Accroche Ballon :



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260107-26_11809-AR
Date de télétransmission : 07/01/2026
Date de réception préfecture : 07/01/2026